

NOTE DE PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2019

**Commissions des Finances des 28-03-2019 & 04 et 09-04-2019
Conseil Municipal du 11-04-2019**

1 – Contexte économique, social, budgétaire, démographique

Arches est une Commune située à 12 Km d'Épinal, et dispose d'un riche patrimoine industriel, commercial et artisanal. Nous comptons au 01 janvier 2018 une population de 1 709 habitants et 23 résidences secondaires soit une population totale DGF de 1 732 habitants. Depuis le 01 janvier 2018 nous avons rattaché le budget Forêt au budget de la Commune.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte (loi du 2 mars 1982) et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

2 – Priorités du budget

Le Conseil Municipal du 11 avril 2019 propose de maintenir ses taux de fiscalité directe (Taxe d'Habitation, Taxe Foncière Bâti et non Bâti) afin de ne pas alourdir la charge pour les contribuables Archéens, malgré la baisse des dotations de l'État.

Cependant il n'a pas voulu renoncer aux investissements pour le bien être de ses habitants et a voté les travaux suivants :

• Rénovation immeuble 25 rue de Remiremont.....	150 000 €
• Travaux Pôle Socio Culturel.....	700 000 €
• Réhabilitation bâtiment Chemin de la Garde de Dieu...	200 000 €
• Travaux bâtiment « La Prévôté ».....	30 000 €
• Travaux église.....	20 000 €
• Travaux réfection cour Groupe scolaire.....	30 000 €
• Travaux éclairage public.....	30 000 €
• Achèvement de la Rue du Château.....	13 000 €
• Solde Aménagement du giratoire.....	13 000 €
• Travaux voirie le Clos de Bénitchamp.....	360 000 €
• Création parkings + stockage Chemin du Gros Chêne...	165 000 €
• Réfection des courts de tennis.....	60 000 €
• Travaux aménagement parking.....	35 000 €
• Création d'un terrain multisport.....	180 000 €

Bien entendu le patrimoine de la Ville va s'enrichir avec l'achat d'un camion benne pour 60 000 € et l'acquisition de terrains, de matériels, et de mobiliers divers pour 156 000 €.

Cette année verra également l'étude des travaux de voirie concernant la traversée d'Arches.

Le budget de l'eau verra l'étude de la réhabilitation de sa station de traitement de l'eau dès lors que la protection des captages aura été réalisée.

3 – Les ressources et les charges du budget de la Commune

A - Les ressources de la section de fonctionnement

LIBELLÉ	ANNÉE 2018	ANNÉE 2019	DIFFÉRENCE EN €
Atténuations de charges	10 000.00 €	10 000.00 €	0.00 €
Produits des services	210 000.00 €	228 500.00 €	18 500.00 €
Impôts et taxes	1 640 000.00 €	1 605 000.00 €	-35 000.00 €
Dotations et participations	68 000.00 €	73 000.00 €	5 000.00 €
Autres produits de gestion	62 000.00 €	62 000.00 €	0.00 €
Produits financiers	31.96 €	33.30 €	1.34 €
Produits exceptionnels	4 500.00 €	21 300.00 €	16 800.00 €
TOTAL RECETTES RÉELLES	1 994 531.96 €	1 999 833.30 €	5 301.34 €
Opérations d'ordre	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Excédent reporté	1 615 468.04 €	1 038 166.70 €	-577 301.34 €
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	3 610 000.00 €	3 038 000.00 €	-572 000.00 €

B - Les charges de la section de fonctionnement

LIBELLÉ	ANNÉE 2018	ANNÉE 2019	DIFFÉRENCE EN €
Charges à caractère général	690 000.00 €	870 000.00 €	180 000.00 €
Charges de personnel	790 000.00 €	840 000.00 €	50 000.00 €
Atténuations de produits	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Autres charges de gestion	160 000.00 €	115 000.00 €	-45 000.00 €
Charges financières	25 000.00 €	20 000.00 €	-5 000.00 €
Charges exceptionnelles	10 000.00 €	10 000.00 €	0.00 €
Dépenses imprévues fonctionne.	5 000.00 €	108 000.00 €	103 000.00 €
TOTAL DÉPENSES RÉELLES	1 680 000.00 €	1 963 000.00 €	283 000.00 €
Opérations d'ordre	105 000.00 €	75 000.00 €	-30 000.00 €
Virement section investissement	1 825 000.00 €	1 000 000.00 €	-825 000.00 €
TOTAL DÉPENSES FONCTIONNEMENT	3 610 000.00 €	3 038 000.00 €	-572 000.00 €

C - Les ressources de la section d'investissement

LIBELLÉ	ANNÉE 2018	ANNÉE 2019	DIFFÉRENCE EN €
Subventions d'investissement	410 000.00 €	339 540.00 €	-70 460.00 €
Emprunts et dettes	443 000.00 €	300 000.00 €	-143 000.00 €
Dotations fonds divers réserves	225 490.77 €	273 724.67 €	48 233.90 €
Excédent fonctionnement	204 509.23 €	1 059 735.33 €	855 226.10 €
Dépôts et cautionnements	2 000.00 €	2 000.00 €	0.00 €
Produits des cessions	10 000.00 €	100 000.00 €	90 000.00 €
TOTAL RECETTES RÉELLES	1 295 000.00 €	2 075 000.00 €	780 000.00 €
Opérations d'ordre	105 000.00 €	75 000.00 €	-30 000.00 €
Virement section fonctionnement	1 825 000.00 €	1 000 000.00 €	-825 000.00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	3 225 000.00 €	3 150 000.00 €	-75 000.00 €

D - Les charges de la section d'investissement

LIBELLÉ	ANNÉE 2018	ANNÉE 2019	DIFFÉRENCE EN €
Immobilisations incorporelles	35 000.00 €	40 000.00 €	5 000.00 €
Subventions d'équipement	40 000.00 €	50 000.00 €	10 000.00 €
Immobilisations corporelles	404 000.00 €	161 000.00 €	-243 000.00 €
Opérations d'équipement	2 506 000.00 €	2 246 000.00 €	-260 000.00 €
Remboursements d'emprunts	224 742.05 €	92 598.77 €	-132 143.28 €
TOTAL DÉPENSES RÉELLES	3 209 742.05 €	2 589 598.77 €	-620 143.28 €
Opérations d'ordre	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Déficit reporté	15 257.95 €	560 401.23 €	545 143.28 €
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	3 225 000.00 €	3 150 000.00 €	-75 000.00 €

4 – Niveau de l'épargne brute (CAF) et de l'épargne nette

LIBELLÉ	ANNÉE 2018	ANNÉE 2019	DIFFÉRENCE EN €
Recettes réelles fonctionnement	1 994 531.96 €	1 999 833.30 €	5 301.34 €
- Dépenses réelles fonctionnement	-1 680 000.00 €	-1 963 000.00 €	-283 000.00 €
CAPACITÉ BRUTE AUTOFINANCEMENT	314 531.96 €	36 833.30 €	-277 698.66 €
- Remboursement dette	-222 742.05 €	-90 598.77 €	132 143.28 €
CAPACITÉ NETTE AUTOFINANCEMENT	91 789.91 €	-53 765.47 €	-145 555.38 €

5 – Niveau de l'endettement de la Collectivité

Notre dette s'élève au 01 janvier 2019, tous budgets confondus, à la somme de 387 533.31 € soit 226.76 € par habitant contre 281.72 € au 01 janvier 2018.

Pour 2019, nous allons mandater 112 571.20 € d'annuités d'emprunts dont 98 409.00 € en capital et 14 162.20 € en intérêts.

Il faut également préciser que nous avons accordé notre garantie pour :

- Prêt de 770 000.00 € à L'OPHAE (8 logements chemin des Mazerey) le 05 février 2014
- Prêt de 420 000.00 € à L'OPHAE (6 logements 10 rue de Hadol) le 17 mars 2014

Nous n'avons rencontré aucun problème de paiement jusqu'à ce jour.

6 – Niveau des taux d'imposition

LIBELLÉ	BASES	TAUX	PRODUITS
Taxe Habitation 2018	1 473 575 €	7.99%	117 739.00 €
Taxe Habitation 2019	1 513 000 €	7.99%	120 889.00 €
Taxe Foncière Bâtie 2018	3 394 219 €	10.66%	361 944.00 €
Taxe Foncière Bâtie 2019	3 524 000 €	10.66%	375 658.00 €
Taxe Foncière non Bâties 2018	40 966 €	17.80%	7 292.00 €
Taxe Foncière non Bâties 2019	41 800 €	17.80%	7 440.00 €

7 – Informations financières – Ratios

LIBELLÉ	2018	2019
1 - Dépenses réelles fonctionnement / population	1 020.35 €	1 148.62 €
2- Produits impositions directes / population	282.82 €	294.90 €
3 - Recettes réelles fonctionnement / population	1 159.61 €	1 170.18 €
4 - Dépenses d'équipement brute / population	1 668.60 €	1 431.83 €
5 - Encours de la dette / population	281.72 €	226.76 €
6 - DGF / population	12.88 €	12.50 €
7 - Dépenses personnel / Dépenses fonctionnement	43.87%	42.79%
8 - Dépenses F + dettes en capital / Recettes Fon.	99.26%	102.79%
9 - Dépenses d'équipement brut / Recettes Fon.	143.89%	122.36%
10 - Encours de la dette / Recettes réelles Fon.	24.29%	19.38%

8 – Effectif de la Collectivité et charges de personnel

Au 01 janvier 2019 la Ville d'Arches compte :

- 4.00 agents équivalent temps plein au service Administratif
- 6.00 agents équivalent temps plein au service Technique
- 7.21 agents équivalent temps plein aux Écoles +
Cantine/Garderie + entretien bâtiments communaux

Les charges de personnel représentent 42.79 % des dépenses réelles de fonctionnement soit 840 000 € contre 790 000 € en 2018. L'évolution des charges de personnel, entre 2018 et 2019, est de + 50 000 €, soit + 6.33 %.

Il faut noter que cette année verra l'embauche de :

- Un Adjoint Territorial du Patrimoine à temps complet
- Un Chef d'Atelier à temps complet

9 – Divers

Le budget du CCAS, bien qu'étant indépendant du budget communal avec son propre Conseil d'Administration, s'élève à 23 000 € en dépenses et recettes de fonctionnement. Il n'y a pas de section d'investissement.

Il a été voté par la Commission Administrative le lundi 08 avril 2019.
Il vous est juste communiqué pour votre information.